

2022-03
10/02/2022

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU COMITE
DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES**

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 ET DEBAT

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 février 2022 à 17 heures 30, dans les locaux de la Salle des Fêtes, Chaussée Saint-Vincent, à Maule, se sont réunis les membres du Comité du Syndicat d'Énergie des Yvelines sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Président.

Convocation en date du 3 février 2022.

Étaient présents : **ANDELU** : Charles CRESTEY, **AUTOUILLET** : Cédric BSCHORR, **BAZEMONT** : Thierry NIGON, **BENNECOURT** : Henri LECLER, **BEYNES** : Philippe MIRAULT, **BLARU** : Marie-France PIERRE, **BOUGIVAL** : Vincent MEZURE, **BREVAL** : Michel ABRAHAM, **BULLION** : Xavier CARIS, **CHÂTEAUFORT** : Bernard LERISSON, **CHAVENAY** : Micha ACKERMANN, **CONDE-SUR-VESGRE** : Stéphane BLAIRON, **CRAVENT** : Jacky JOUBERT, **DAMMARTIN EN SERVE** : Guy YVART, **FEUCHEROLLES** : Michel DELAMAIRE, **GALLUIS** : Georges WILLEMOT, **GAMBAIS** : Laurent DACULSI, **GARANCIERES** : Philippe ENARD, **GOMMECOURT** : Gérard SOLARO, **GOUPILLIERES** : Stéphane JEAN, **GROSROUVRE** : Paul STROUDER, **HERBEVILLE** : Roger HENEALT, **JOUARS-PONTCHARTRAIN** : Willy BOYÉ, **LA QUEUE-LEZ-YVELINES** : Alexis MARCHANDISE, **LA VILLENEUVE EN CHEVRIE** : Christian GACHENOT, **LE MESNIL LE ROI** : Didier KENIGSBURG, **LE PORT MARLY** : Nicole GAUTIER, **L'ETANG LA VILLE** : Michel MOUTON, **LIMETZ VILLEZ** : Valérie MILON, **LOMBOYE** : Ivan BOUSSION, **LONGNES** : Christian PUPPINCK, **LOUVECIENNES** : Murielle CHARLES-BERETTI, **MARCQ** : Frédéric JUHAS, **MAREIL-LE-GUYON** : Jean-Michel THIRANT, **MAREIL MARLY** : Lionel LIOTIER, **MARLY-LE-ROI** : Jean-Luc GAGNIERE, **MAULE** : Laurent RICHARD, **MÉRÉ** : Jean GARNIER, **MOISSON** : Marc BONMARCHAND, **MONDREVILLE** : Georges LEMONNIER, **MONTAINVILLE** : Éric MARTIN, **NEAUPHLE LE CHÂTEAU** : Éric LE RAY, **NEAUPHLE LE VIEUX** : Magali DESDOITS, **NEAUPHLETTE** : Alain GARRIGOU, **NOISY-LE-ROI** : Christophe MOLINSKI, **NOTRE-DAME-DE-LA-MER** : Bruno BOUVERY, **RAMBOUILLET** : Benoît PETITPREZ, **ROSAY** : Christophe PERREL, **SAINT ARNOULT-EN-YVELINES** : Michel JOLLY, **SAINT GERMAIN DE LA GRANGE** : Farès LOUIS, **SAINT GERMAIN EN LAYE** : Serge MIRABELLI, **SAINT ILLIERS LE BOIS** : Joël CHATELAIN, **SAINT REMY-L'HONORE** : Patrick RATEL, **SARTROUVILLE** : Benoît BOUHEBEN-DEMAY, M'barek BOUCHLLIGA, Nadia EL LETAIEF, **SAULX-MARCHAIS** : Maryline GAMBLIN, **SEPTEUIL** : Franck ROUSSEAU, **THIVERVAL-GRIGNON** : Daniel BOSSE, **THOIRY** : Bruno JESUS, **VICQ** : Heraldo VILLEGAS, **VILLIERS-LE-MAHIEU** : Robert RIVOIRE, **RAMBOUILLET TERRITOIRES** : Philippe DEFRENNE, Olivier PARIZOT, **CU GPSEO** : Michel CARRIERE, Bernard MOISAN, **CA SQY** : Françoise BEAULIEU, Bertrand COQUARD, Henri-Pierre LERSTEAU, Christine RENAUT, **SIERTECC** : Jean-Pierre HARDY, soit 71 délégués présents comptant pour le quorum. Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.

Étaient absents excusés : **ADAINVILLE :** Edouard ODIER, **AIGREMONT :** Samuel BENOUDIZ, **AUTEUIL-LE-ROI :** Michael DE LAROCHE, **BAILLY :** Denis PETITMENGIN, **BOINVILLIERS :** Laurence GAULT, **BOISSY MAUVOISIN :** Alain GAGNE, **BOISSY-SANS-AVOIR :** Christine MATHIEU, **BONNIERES SUR SEINE :** Benoît DESMOUSSEAUX, **BUC :** Bernard MILLION-ROUSSEAU, **CHAMBOURCY :** François ALZINA, **CHAUFOUR LES BONNIERES :** Schéhérazade DENIARD, **COURGENT :** Jean-Paul BARON, **FRENEUSE :** Adrien LESEC, **GRANDCHAMP :** Benjamin MASI, **HOUILLES :** Marina COLLET, Christine HERREBRECHT, Sylvère MAGA, **LA HAUTEVILLE :** Marc COURTEAUD, **LE PECQ :** Agnès BUSQUET, **LE TARTRE-GAUDRAN :** Hervé GRANDURY, **LE TREMBLAY SUR MAULDRE :** Thierry BIRET, **LES MESNULS :** Christian BRAILLARD, **MAREIL SUR MAULDRE :** Frédéric MUSILLAMI, **MENERVILLE :** Thomas ABBOU, **MONTCHAUVEY :** Thierry GIRAUDIER, **MONTFORT L'AMAURY :** Jean-Claude CAIN, **MULCENT :** Bruno LEFRERE, **RAMBOUILLET :** Philippe COSTE, Leïla YOUSSEF, **RENNEMOULIN :** Benjamin DEVELAY, **SAINT GERMAIN EN LAYE :** Christine GOTTI, Elisabeth GUYARD, **SAINT ILLIERS LA VILLE :** Sylvain DANIEL, **SAINT NOM-LA-BRETECHE :** Gérard PARFAIT, **SARTROUVILLE :** Alice HAJEM, Hassan DRIF, **TOUSSUS-LE-NOBLE :** François-Xavier MOREAU, **VILLIERS- ST-FREDERIC :** Xavier MURAT, **RAMBOUILLET TERRITOIRES :** Jean-Louis FLORÉS, **SIRE :** Cédric AOUN, **CU GPSEO :** Fabien AUFRECHTER, Éric BOISTEAU, Gaël CALLONNEC, Sandrine DOS SANTOS, Aliou GASSAMA, Stéphane JEANNE, Joël MARIAGE, Didier MARTINEZ, Georges MONNIER, Yann PERRON, Jean-Luc SANTINI, Dominique TURPIN, Lionel WASTL, **CA SQY :** Laurent BLANQUART, François LIET, Eva ROUSSEL, **SIERTECC :** Cédric AOUN, Rachid BOUHOUCHE, Marc DENIS, Maxime LOUBAR, Youssef MENIAR-AUBRY, Guillaume MERLET, Jean-Marie MOREAU, Gaëlle PELATAN, Charles PRÉLOT, Daniel VIZIÈRES, soit 66 délégués absents.

Assistait également : **BEYNES :** Philippe GUILLONNEAU.

Étaient également absents excusés : **AIGREMONT :** Yannick RAYNAUD, **BAILLY :** Éric VERSPIEREN, **BUC :** Stéphane TOUVET, **SIERTECC :** Eddie AIT.

Michel ABRAHAM est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui comptent plus de 10 000 habitants et comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (article L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés par Loi n°2015-991 du 7 août 2015),

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 4 février 2022,

Après avoir entendu la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2022 et délibéré, le Comité, à l'unanimité des membres présents, **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2022 du budget principal du SEY, sur la base de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires correspondant annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre


Laurent RICHARD
Président
Maire de Maule
Vice-Président du Conseil départemental


SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES
8, rue des Artisans
Espace «La Boudes»
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN
Tél: 01 30 68 64 10 - Fax: 01 34 81 14 89
e-mail : accueil@syv78.fr



L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines

Version du projet	Date	Rédacteur
V3	07/02/2022	D.CLAIRET
V2	03/02/2022	D.CLAIRET
V1	01/02/2022	D.CLAIRET

Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 Budget Principal

COMITÉ du 10 février 2022

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-36 modifié par Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRE » :

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui comptent plus de 10 000 habitants et comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires présentant la structure ainsi que l'évolution des dépenses et des effectifs.



Sommaire

PREAMBULE.....	3
1 LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	4
2 LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT	4
2.1 LA SECTION « FONCTIONNEMENT »	6
2.2 LA SECTION « INVESTISSEMENT »	12
3 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022.....	14
3.1 LA SECTION « FONCTIONNEMENT »	14
3.2 LA SECTION « INVESTISSEMENT »	17
GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS.....	20



PREAMBULE

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a pour objet, chaque année, de présenter les orientations financières générales poursuivies par le Syndicat.

Depuis sa création en 2000, le SEY est un syndicat mixte fermé réunissant 201 communes des Yvelines et du Val d'Oise (1 021 969 habitants/population totale INSEE au 01/01/2022). Le SEY exerce sa compétence historique d'autorité concédante et étend son champ d'actions dans les domaines des énergies pour fédérer et accompagner ses collectivités adhérentes, leur population et leur territoire autour des enjeux majeurs que sont la maîtrise de l'énergie et la transition énergétique.

Dans un contexte en mutation empreint de rationalisation et de maîtrise de la dépense publique, le SEY met à la disposition de ses membres des services adaptés à leurs besoins ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour répondre aux problématiques énergétiques de ces dernières.

Grâce à sa connaissance approfondie du territoire et de ses acteurs, ainsi qu'à sa vision globale des enjeux, le SEY conforte sa position d'acteur incontournable en apportant une expertise technique et règlementaire pour l'ensemble de ses compétences ainsi qu'un soutien financier. Dans le cadre de ses domaines d'activités, le syndicat adapte et développe ses services en fonction de l'évolution des besoins de ses membres.

Le SEY s'est toujours attaché à une présentation exhaustive et transparente de ses finances. Comme chaque année, il est proposé une analyse rétrospective et prospective des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement. Les efforts financiers du syndicat ont permis de réaliser sur notre territoire des investissements structurants tels que le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques, qui ajoutés aux groupements d'achat d'énergie, permettent aux collectivités de réaliser des économies réelles directes.

Les orientations budgétaires de 2022 s'inscrivent dans le contexte contractuel du nouveau cahier des charges de applicable depuis le 1^{er} décembre 2019. Elles confirment les priorités définies par le Comité et l'attachement du Syndicat à s'investir au service des collectivités et ainsi, assurer un service public de qualité et durable sur le territoire yvelinois.

Aussi, le présent rapport commence par rappeler le contexte économique et financier (Partie 1). La situation financière du Syndicat est ensuite décrite (Partie 2), puis sont définies les orientations budgétaires du Syndicat pour 2022 (Partie 3).



1 LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

La loi de Finances 2022 traduit la complexité financière et économique dans laquelle notre pays se trouve actuellement. Cette loi contient des prévisions pour la croissance, le déficit et les dépenses publiques. Aussi, il est envisagé des perspectives d'amélioration des Finances publiques en 2022 après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de COVID-19.

Pour 2021, le texte table sur une prévision de **croissance de + 4 %**, tout en sachant que le **PIB** (Produit Intérieur Brut) reste **inférieur à celui de 2019**. Parallèlement, l'INSEE prévoit un **taux d'inflation de 2,7 %** au premier semestre 2022.

La Loi de Finances intègre la **prolongation du Plan de relance en 2022** avec notamment :

- La poursuite et l'accélération de la transition écologique
- L'accompagnement du développement des EnR
- L'application du « bouclier tarifaire » pour contenir la forte hausse du prix du gaz et de l'électricité du 01/02/2022 au 31/01/2023.

Dans ce contexte, les objectifs du syndicat pour 2022 sont :

- **Poursuivre les investissements structurants** sur le territoire du SEY (déploiement de bornes de recharge, installation de centrales solaires photovoltaïques, soutien à la rénovation thermique des bâtiments publics...)
- **Agir pour la transition écologique** en développant les projets favorisant les Energies Renouvelables (avec notamment un soutien à la filière Solaire et Méthanisation...) et la Maîtrise de la Demande en Energie (MDE).

Les impacts de l'Arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations solaires photovoltaïques sont évoqués dans le ROB du budget annexe du SPIC SEY EnR.

2 LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT

Cette partie du rapport a pour objectif de mettre en exergue les flux comptables prédominants pour le syndicat. A l'appui de ceux-ci, une analyse financière est proposée afin d'établir une projection et des perspectives pour l'année 2022.

Il est à noter que la majeure partie des montants inscrits correspondent à des flux financiers qualifiés de « Flux de transfert » pour lesquels la recette perçue est intégralement ou partiellement reversée aux collectivités membres.



A l'inverse, les dépenses du SEY sont limitées aux recettes conservées par le SEY à savoir principalement les redevances R1 Electricité et Gaz, les cotisations des groupements de commandes, les recettes liées à la gestion de la TCCFE et des CEE. **Le SEY n'a pas recours à l'emprunt, ni le SPIC SEY EnR à ce stade.**

	CA 2019		CA 2020		CA 2021 estimé	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement N	6 141	6 529	6 436	6 845	6 802	6 824
Investissement N	63	92	41	56	3 021	1 843
Report Fonctionnement N-1		2 554		2 932		3 341
Report Investissement N-1		112		141		156
Fonctionnement et investissement cumulé	6 204	9 287	6 477	9 974	9 823	12 164
Résultat global au 31/12/N	3 083		3 497		2 341	
Résultat N	417		424		-1 156	

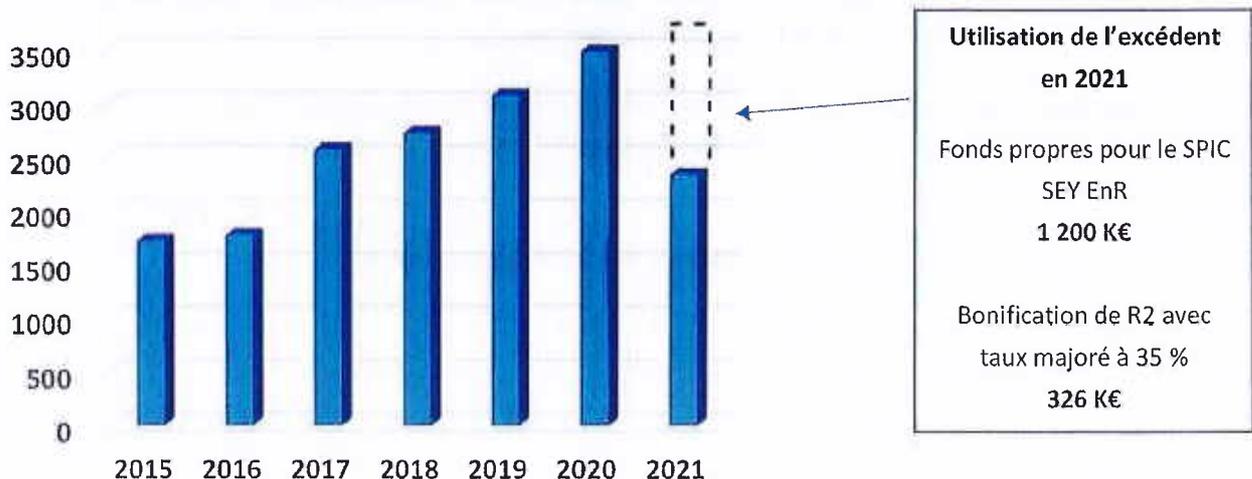
Pour rappel, le SEY bénéficie d'un excédent que la gestion rigoureuse et exigeante a permis de faire augmenter parallèlement aux nouvelles activités développées ou renforcées.

L'événement majeur de 2021 a été la création du SPIC SEY EnR avec les élections des membres du Conseil d'Exploitation en février 2021. Une partie de l'excédent a servi à doter financièrement le SPIC SEY EnR pour le démarrage de son activité en 2021.

ZOOM SUR L'EXCEDENT DU SEY

Conformément au scénario retenu lors du débat d'orientations budgétaires 2021, l'excédent sert à financer, sur les fonds propres du SEY, différentes actions favorisant la transition énergétique et le développement des Energies Renouvelables dont :

- Financement du **SPIC SEY EnR** **1 200 K€**
- Financement de la **Bonification de R2** **200 K€/an sur 5 ans**
- Financement des actions en **MDE, Eclairage public et EnR** **150 K€/ an**



RAPPEL DES IMPACTS COMPTABLES DU NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION ELECTRICITE

Il est à noter que la participation d'Enedis au titre de l'Article 8 du cahier des charges de la concession électricité, auparavant constatée en fonctionnement, est désormais imputée en section d'investissement pour les travaux avec une date d'avis de mise en exploitation d'ouvrages (AMEO) postérieure au 1^{er} décembre 2019. Par ailleurs, le nouveau contrat de concession est venu modifier le régime fiscal des activités liées à ce contrat. Le syndicat a mis en place le système de collecte et reverse de la TVA. Depuis cette date, le SEY est donc assujéti à la TVA au titre de cette activité. La redevance d'investissement « Electricité » dite « R2 » est soumise à la TVA depuis le 1^{er} décembre 2019. Dans le cadre du renouvellement du contrat de concession et compte tenu du changement de régime fiscal, les montants relatifs à la recette de redevance R2 et à l'Article 8 sont présentés en HT au sein du Budget Principal.

Concernant la participation Article 8 du concessionnaire Enedis qui impactent les sections de fonctionnement et d'investissement du syndicat, l'année 2021 a été une année de changement.

Pour l'Article 8, les opérations dont l'Avis de Mise en Exploitation de l'Ouvrage (AMEO) est antérieur au 1^{er} décembre 2019 sur la section de fonctionnement sous le régime de l'ancien contrat ont continué à être mandatées en fonctionnement en 2021 tandis que le mandatement des opérations dont l'AMEO est postérieure au 1^{er} décembre 2019 a commencé en 2021 sous le régime du nouveau contrat en section d'investissement.

2.1 LA SECTION « FONCTIONNEMENT »

L'analyse de la section de fonctionnement est empreinte de certaines particularités qui doivent être explicitées pour proposer une analyse éclairée. En effet, la majorité des recettes du syndicat qui sont constituées des redevances de concession sont imputées en fonctionnement.

Parallèlement, l'application du nouveau cahier des charges de la concession Electricité à compter du 1^{er} décembre 2019 a engendré des modifications dans la gestion comptable de certains flux financiers, notamment l'Article 8.

L'ensemble de ces éléments peuvent perturber la lisibilité entre les sections.



2.1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé	Evolution 2020/2021
013 Atténuation de charges (Remboursement SOFAXIS + CPAM)	40 k€	56 k€	45 k€	-20,2%
70 Produits des services (R1/R2/Art8 ancien contrat/cotisations Groupements)	3 729 k€	4 012 k€	3 710 k€	-7,5%
73 TCCFE	2 564 k€	2 589 k€	2 719 k€	5,1%
75 Autres produits de gestion (Avoirs)	0 k€	1 k€	0 k€	-94,7%
77 Produits exceptionnels (notamment CEE)	196 k€	187 k€	349 k€	87,0%
002 Excédent de fonctionnement reporté	2 554 k€	2 932 k€	3 341 k€	13,9%
RECETTES HORS EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	6 529 k€	6 845 k€	6 824 k€	-0,3%
RECETTES AVEC EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	9 083 k€	9 777 k€	10 165 k€	4,0%

Les recettes essentielles qui abondent la section de fonctionnement sont :

- La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) **(+ 5 %)**
- La redevance de fonctionnement du contrat de concession ELECTRICITE, dite R1 Electricité **(+1,5 %)**
- La redevance d'investissement du contrat de concession ELECTRICITE, dite R2 **(stable)**
- La redevance de fonctionnement du contrat de concession GAZ, dite R1 Gaz **(+2,1 %)**
- Des participations des adhérents aux différents groupements de commandes **(+ 12,6 %)**.

en K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé	Evolution 2020/2021
TCCFE	2 545	2 589	2 719	5,0%
Redevance R1 ELECTRICITE	553	778	794	2,1%
Redevance R1 GAZ	375	389	395	1,5%
Redevance R2 ELECTRICITE	1 651	1 720	1 720	
Cotisation des adhérents aux groupements de commandes	161	151	170	12,6%
TOTAL	5 285	5 627	5 798	3,0%

On constate une croissance continue des principales recettes de fonctionnement du SEY sur la période :

- maintien du niveau de la redevance R2 en lien avec le nouveau contrat de concession
- augmentation de la redevance R1 **(+241 K€ sur la période)**
- la TCCFE atteint son niveau maximum depuis 2019 **(+ 131 K€ en 2021)**
- la participation des collectivités en hausse (périmètre élargi et cotisations Bornes 2020/2021) **(+ 21 K€ en 2021)**.



ZOOM SUR LES RECETTES FLUX DE TRANSFERT

en K€	2019	2020	CA 2021 estimé	Evolution 2020/2021
TCCFE	2 545	2 589	2 719	5,0%
Redevance R2 ELECTRICITE	1 651	1 720	1 720	stable
Article 8 Ancien contrat de concession	682	973	644	-33,8%
CEE	253	175	214	22,3%
TOTAL	5 131	5 457	5 297	

On constate que les recettes « Flux de transfert » (R2, article 8, TCCFE et CEE) représentent près de 85 % des recettes de fonctionnement hors excédent en 2021.

2.1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé	Evolution 2020/2021
011 Charges à caractère général	2 751 k€	3 084 k€	3 244 k€	5,2%
012 Charges de personnel et frais assimilés	505 k€	517 k€	537 k€	3,9%
014 TCCFE	2 545 k€	2 576 k€	2 704 k€	5,0%
042 Amortissements	23 k€	42 k€	37 k€	-11,9%
65 Autres charges de gestion courante	58 k€	55 k€	75 k€	36,4%
67 Charges exceptionnelles (Notamment CEE)	259 k€	162 k€	204 k€	7,4%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 141 k€	6 436 k€	6 802 k€	5,7%

Les dépenses de fonctionnement se composent principalement :

- des **charges à caractère général**
- des **charges de personnel**
- du reversement des **recettes « flux de transfert »** aux collectivités.

Pour donner une image fidèle de l'état des charges fixes, il convient d'exclure les reversements des recettes à destination des collectivités, ainsi que les reversements du produit de la vente des CEE et l'impact financier du groupement EMIT.



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020/2021
Reversement R2	1 651 k€	1 726 k€	2 046 k€	18,6%
Reversement Article 8	682 k€	1 009 k€	628 k€	-37,7%
Reversement TCCFE	2 545 k€	2 576 k€	2 704 k€	5,0%
Reversement CEE	253 k€	156 k€	193 k€	23,6%
Reversement R1 SIERTECC	20 k€	20 k€	20 k€	
Aide du SEY en Conseil en Energie Partagé (CEP)	6 k€	5 k€	7 k€	40,0%
Groupement de commandes EMIT			224 k€	
Total dépenses pour les collectivités membres (1)	5 157 k€	5 491 k€	5 822 k€	6,0%
Charges restantes hors dépenses pour les collectivités membres (2)	984 k€	945 k€	980 k€	3,7%
Total dépenses de fonctionnement (1+2)	6 141 k€	6 436 k€	6 802 k€	5,7%
<i>Retraitement: Dépenses de fonctionnement hors Article 8</i>	<i>5 459 k€</i>	<i>5 427 k€</i>	<i>6 173 k€</i>	<i>13,7%</i>

Les variations des dépenses « Flux de transfert reversés aux collectivités se détaillent ainsi :

- La R2 reversée en hausse sur la période conformément aux engagements du Comité (majoration du taux à hauteur de 35 % / **+ 19 % en 2021**)
- La TCCFE reversée en augmentation régulière sur la période (**+ 5 % en 2021**)
- Les fluctuations de l'article 8 sont liés au volume de travaux réalisés par les collectivités mais également au changement de gestion comptable désormais imputé en investissement à partir de 2021 (**- 38 % en 2021**)
- Pour les CEE, 149 opérations pour 22 collectivités ont été valorisées en 2021 alors que 62 opérations l'avaient été en 2020 pour 11 collectivités (**+ 24 % en 2021**)

Les frais de fonctionnement du SEY hors dépenses à destination des collectivités sont légèrement inférieures à 1 M€.

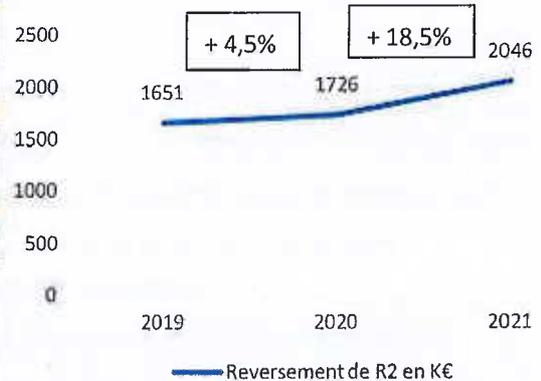
Evolution des dépenses de fonctionnement
(hors Article 8) en k€



ZOOM SUR LA REDEVANCE R2 PERCUE ET REVERSÉE

	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé
Redevance R2	1 506 k€	1 720 k€	1 720 k€
Redevance R2 (signalisation)	3 k€		
R2 2019 complémentaire (nouveau contrat)	146 k€		
TOTAL R2 PERCUE (1)	1 655 k€	1 720 k€	1 720 k€
Redevance R2 Année N	1 418 k€	1 726 k€	2 046 k€
Solde R2 2019 GPS&O et ses communes	233 k€	-	-
TOTAL R2 REVERSÉE (2)	1 651 k€	1 726 k€	2 046 k€
Reversement complémentaire SEY (2-1)	- 4 k€	+ 6 k€	+ 326 k€

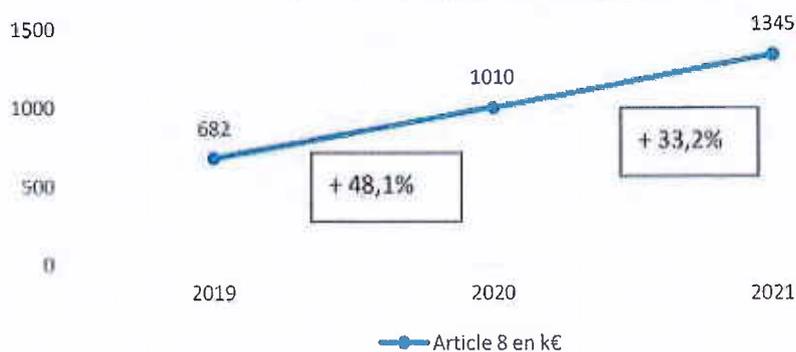
Reversement de R2 en K€



ZOOM SUR L'ARTICLE 8

	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé
FONCTIONNEMENT Article 8 Ancien contrat (Montant de la participation d'Enedis à hauteur de 40 % du montant HT des travaux)	682 k€	1 010 k€	628 k€
INVESTISSEMENT Article 8 Nouveau contrat (40 % du Montant HT des travaux éligibles à l'Article 8)			717 k€
TOTAL Article 8	682 k€	1 010 k€	1 345 k€

Retraitement Article 8 en k€



ZOOM SUR LES CHARGES DE PERSONNEL

Exercices	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé
Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés	505 k€ - 6,9%	517 k€ + 2,4%	537 k€ + 3,8%
Nombre d'agents permanents	8	8	8
Nb d'agents en activité	7	7	7
Autres positions (Agent qui n'est pas en activité)	1	1	1
Nombre d'agents non permanents	1	2	2
Observations	Recrutement sur le poste de Responsable Energie d'1 agent titulaire suite à mutation + Recrutement d'1 stagiaire pour 4 mois	Recrutement d'1 stagiaire pour 4 mois + recrutement d'une apprentie Communication jusqu'en septembre 2021	Recrutement d'une apprentie Communication du 11 octobre au 31 octobre 2021

Il est à noter que le poste de Technicien en charge de l'éclairage public n'a pas été pourvu en 2021. La spécificité de cette mission peut expliquer les difficultés de recrutement.

Pour ses missions de Communication, le syndicat a eu recours à des apprentis. L'apprentie recrutée pour l'année 2021/2022 pour une durée d'un an à compter du 11 octobre 2021 a fait le choix de mettre un terme au contrat d'apprentissage durant la période d'essai.

Indépendamment des orientations et des choix du syndicat pour la gestion de sa masse salariale, les obligations législatives et réglementaires induisent une évolution des charges de personnel, à l'instar du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Les dépenses de personnel sont en hausse par rapport à 2021 (+20 K€). Les variations principales sont :

- le poste Apprenti Communication (+ 12 K€)
- la revalorisation de la rémunération des agents titulaires et non titulaires (+ 6 K€)
- l'augmentation des cotisations (+ 2 K€)



2.2 LA SECTION « INVESTISSEMENT »

Une évolution doit être rappelée avant d'aborder la présentation des dépenses et des recettes d'investissement.

Jusqu'en 2020, la section d'investissement du budget du SEY était limitée mais a nettement pris de l'ampleur à compter de l'exercice 2021. Les incidences comptables du nouveau cahier des charges avec l'imputation de l'article 8 en section d'investissement sont désormais visibles, puisque cette année, les premières opérations dont la date d'AMEO est postérieure au 1^{er} décembre 2019 ont été mandatées sur cette section. Cette évolution comptable a un impact sur les masses budgétaires, et l'analyse financière doit donc se faire à la lumière de cette modification.

2.2.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé
Amortissements (opération d'ordre) (chap 040)	23 k€	42 k€	37 k€
FCTVA (chap 10 cpte 10222)	5 k€	4 k€	11 k€
Affectation du résultat (chap 10 cpte 1068)	64 k€	10 k€	0 k€
Article 8 Participation des collectivités	0 k€	0 k€	1 076 k€
Article 8 Participation d'Enedis	0 k€	0 k€	717 k€
Annulation mandat Exercice antérieur (chap 21 cpte 2183)	0 k€	0 k€	3 k€
Excédent d'investissement reporté (chap 001)	112 k€	141 k€	156 k€
RECETTES HORS EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	92 k€	56 k€	1 844 k€
RECETTES AVEC EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	204 k€	198 k€	2 000 k€

Principale évolution en 2021

Forte augmentation de l'**Article 8 en investissement** avec le nouveau contrat de concession (1 009 k€ en 2020 et 1 345 k€ en 2021).



2.2.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé
040 Moins value sur cession d'immo		1 k€	
20 Immobilisations incorporelles	24 k€	2 k€	3 k€
21 Immobilisations corporelles	39 k€	33 k€	26 k€
21 Travaux d'électrification Article 8 NOUVEAU CONTRAT			1 793 k€
27 Autres immobilisations financières DOTATION SPIC SEY EnR			1 200 k€
27 Autres immobilisations financières CONSIGNATION CONSEIL D'ETAT		5 k€	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	63 k€	41 k€	3 021 k€

Nos dépenses d'investissement sont directement impactées :

- par l'**Article 8 en investissement** qui entraîne l'enregistrement des dépenses relatives aux travaux réalisés par les collectivités sur le réseau électrique (**1 793 K€ en 2021**)
- par la création du **SPIC SEY EnR** pour lequel le SEY a versé en 2021 une dotation initiale d'un montant de **1 200 K€ en 2021**.

Parallèlement, les autres dépenses d'investissement sont regroupées en deux grandes catégories :

- Licences informatiques (Immobilisations incorporelles) (**+ 1 K€ en 2021**)
- Véhicules, Matériel de bureau et informatique, Mobilier (immobilisations corporelles) (**-7 K€ en 2021**).



3 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

Le SEY propose une **politique ambitieuse d'accompagnement** pour ses membres :

- **Forte dynamique d'investissement** par l'application du nouveau contrat de concession Electricité ;
- Développement fort des **actions** en faveur de la **Transition Énergétique** ;
- **Nombreux services** pour répondre aux attentes des adhérents.

Nos orientations budgétaires répondent aux objectifs suivants :

- Accélération de la **transition énergétique** : photovoltaïque, méthanisation, ...
- Adhésions nouvelles aux marchés d'**achat groupés d'énergie**
- Démarrage de la seconde phase de déploiement des **bornes de recharge** (IRVE) avec l'exercice de la **compétence « Bornes » par le SEY dès 2022.**
- Mise en œuvre de l'**aide à l'éclairage public.**
- **Evolution de la masse salariale** avec le recrutement du technicien MDE et éclairage public.

Les orientations détaillées ci-après sont guidées par la prudence et le réalisme, afin de respecter l'obligation de sincérité budgétaire. Lors du budget 2022, ces orientations pourront être affinées.

3.1 LA SECTION « FONCTIONNEMENT »

En dehors des modifications apportées sur la comptabilisation de l'article 8 pour qui il s'agira de solder les opérations dont la date d'AMEO est antérieure au 1^{er} décembre 2019, l'année 2021 sera marquée par le versement d'une subvention d'équilibre exceptionnelle pour le SPIC SEY EnR issue de l'excédent du SEY pour financer les charges de fonctionnement du SPIC dans l'attente des premières recettes.

Les redevances de fonctionnement dites « R1 » sont stables. La redevance d'investissement dite « R2 » restera sur un niveau comparable à celui de 2021 pour les trois prochaines années.

3.1.1 ESTIMATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le budget de la section de fonctionnement du syndicat enregistre principalement des flux financiers (TCCFE, redevance R2, Article 8 pour les opérations dont l'AMEO est antérieure au 1^{er} décembre 2019) dont le reversement total ou partiel se retrouve parallèlement en dépenses.

Pour l'avenir et dans l'hypothèse d'un périmètre constant, le SEY envisage une stabilité de ses recettes aussi bien pour la TCCFE et des redevances R1.



Estimation RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022		BP 2021	BP 2022	Evolution 2021/2022
Compte	Objet			
7351	TCCFE	2 600 K€	2 730 K€	+ 5 %
706881	Redevance R2 Electricité	1 720 K€ HT (2 064 K€ TTC)	1 720 K€ HT (2 064 K€ TTC)	stable
	Article 8 pour les opérations avec AMEO antérieure au 01/12/2019	835 K€	500 K€	non significatif
77881	Produit de la vente des CEE	250 K€	250 K€	stable
Recettes reversées aux communes		5 395 K€	5 200 K€	Non significatif
77881	EMIT Subventions ACTEE / CDC / Région	165 K€	0	
74748	EMIT Refacturation des audits aux communes	285 K€	150 K€	
Recettes liées au groupement de commandes EMIT		450 K€	150 K€	
706881	Redevance R1 Electricité	779 K€	794 K€	+ 2%
706882	Redevance R1 Gaz	390 K€	395 K€	+ 1%
706881	Cotisations des adhérents au groupement de commandes Electricité	110 K€	120 K€	+9%
706882	Cotisations des adhérents au groupement de commandes Gaz	45 K€	55 K€	+22%
706881	Cotisations des adhérents au groupement de commandes Bornes de recharge	9 K€	0	Non réinscrit
6419	Remboursements SOFAXIS et CPAM sur charges de personnel	40 K€	42 K€	+5%
70388	Redevance d'utilisation des supports	6 K€	6 K€	stable
708	Refacturation au SPIC SEY EnR des charges de personnel et charges à caractère général	3 K€	4 K€	+33%
77881	Protocole EDF Groupement de commandes Gaz	55 K€	0	Non récurrent
divers	Recettes diverses (annulation de titres + produits de gestion courante + cession immo)	11 K€	12 K€	+9%
Autres principales recettes de fonctionnement hors excédent		1 448 K€	1 427 K€	-1%
+ Reprise du résultat		+ 3 341 K€	+ 2 204 K€	-34%
TOTAL recettes de fonctionnement		10 644 K€	8 982 K€	-16%



3.1.2 ESTIMATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme chaque année, les dépenses les plus importantes seront les **dépenses à destination des collectivités membres**, parallèlement aux recettes détaillées ci-dessus, dont les prévisions pour 2022 sont estimées à **5 453 K€** :

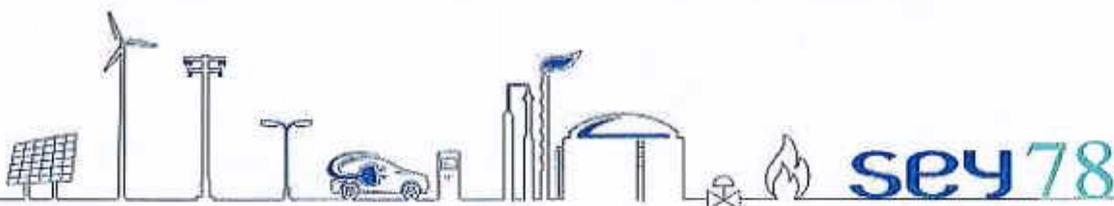
- Reversement de la **redevance R2 : 1 920 K€ HT** (Utilisation de l'excédent pour abondement à hauteur de 200 K€)
- **Solde Article 8** en fonctionnement (ancien contrat de concession) avec transfert en investissement depuis le nouveau contrat : **500 K€**
- Reversement du produit de la **TCCFE** déduction des frais de gestion de 0,6 % : **2 714 K€**
- Produit de la vente des **CEE** reversé aux collectivités : **225 K€**
- Reversement **R1 au SIERCTECC** : **20 K€**
- Soutien financier pour le **CEP** : **30 K€**
- Reversement **protocole EDF** : **44 K€**.

Les principales **autres dépenses de fonctionnement** sont estimées globalement à environ **3 408 K€ pour 2022** comprenant les charges à caractère général (hors R2, reversement R1 et solde des opérations Article 8 ancien contrat), les charges de personnel et les dotations aux amortissements.

Pour l'**équilibre de la section d'investissement**, un virement sera nécessaire en 2022 comme cela a été le cas les années précédentes (**121 K€**).

Pour 2022, le SEY aura de nouveau recours à un/une apprenti(e) en alternance pour l'année 2022/2023 pour des actions de communication notamment. L'embauche d'un technicien principal de 1^{ère} classe chargé de l'éclairage public et de la Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) est à nouveau budgétisée cette année.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	BP + DM 2021	Prévisions 2022	Evolution 2021/2022
011 Charges à caractère général	5 008 k€	4 517 k€	-9,8%
012 Charges de personnel	592 k€	592 k€	stable
014 Atténuation de produits TCCFE	2 704 k€	2 714 k€	0,4%
022 Dépenses imprévues	574 k€	600 k€	4,5%
023 Virement à la section d'investissement	1 327 k€	121 k€	-90,9%
042 Dotations aux amortissements	35 k€	34 k€	-4,3%
65 Autres charges de gestion courante	94 k€	94 k€	stable
67 Charges exceptionnelles CEE	220 k€	225 k€	2,3%
67 Charges exceptionnelles CEP	30 k€	30 k€	stable
67 Charges exceptionnelles Protocole EDF	55 k€	44 k€	-20,1%
67 Subvention exceptionnelle SPIC "SEY EnR"	5 k€	6 k€	19,2%
67 Titres annulés sur exercice antérieur		6 k€	100,0%
TOTAL	10 644 k€	8 982 k€	-15,6%



3.2 LA SECTION « INVESTISSEMENT »

La section d'investissement a commencé à prendre de l'ampleur en 2020 du fait :

- de l'inscription d'opérations sous mandat toujours en restes à réaliser à ce jour (perception de la **subvention ADEME pour les bornes** et reversement aux communes pour **75 K€**)
- du **transfert de l'Article 8 en investissement** à compter du BP 2020.

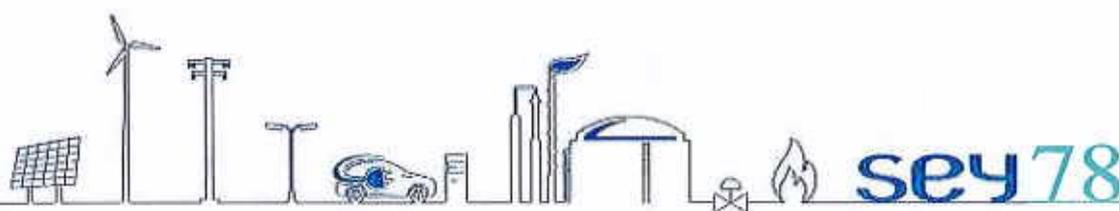
Le syndicat exercera la **compétence « Bornes » courant 2022**.

3.2.1 ESTIMATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour 2022, elles sont estimées à hauteur de **3 995 K€** :

- l'article 8 nouveau contrat (**2 600 K€** dont 770 K€ de restes à réaliser)
- l'affectation du résultat prévisionnelle compte 1068 (**1 159 K€**)
- la **subvention de l'ADEME pour Bornes de recharge** perçue par le SEY puis reversée par le SEY aux communes concernées (**75 K€** en restes à réaliser)
- les amortissements (34 K€)
- le FCTVA (6 K€)
- le virement de la section de fonctionnement estimé à ce stade (**121 K€**).

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	BP + DM 2021	Prévision 2022
Excédent d'investissement	156 k€	0 k€
021 Virement de la section de fonctionnement	1 327 k€	121 k€
040 Amortissements	35 k€	34 k€
10 FCTVA	11 k€	6 k€
10 Affectation du résultat	0 k€	1 159 k€
13 Subvention d'investissement (Article 8)	2 600 k€	2 600 k€
21 Reprise véhicule de service	3 k€	0 k€
45 Opérations sous mandat (Subv. ADEME)	75 k€	75 k€
TOTAL	4 208 k€	3 995 k€

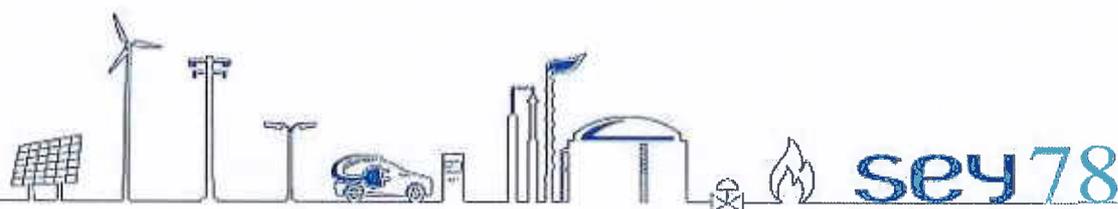


3.2.2 ESTIMATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les prévisions des dépenses d'investissement intègrent :

- **l'Article 8** nouveau contrat (**2 600 K€** dont 770 K€ en restes à réaliser = RAR).
- la **reprise du déficit d'investissement 2021 (1 022 K€)** qui s'explique par la dotation du SEY au SPIC SEY EnR pour un montant de 1 200 K€.
- la **subvention Bornes de recharge financée sur les fonds propres du SEY** pour ses communes adhérentes (RAR **114 K€**)
- les **dépenses imprévues (80 K€)**
- le reversement aux communes concernées de la subvention de l'ADEME pour les bornes de recharge (RAR **75 K€**).
- **l'achat d'une borne de recharge** pour le compte du SEY dans le cadre du groupement de commandes (RAR **24 K€**)
- la **borne expérimentale** pour le compte du SEY dans le cadre du groupement de commandes (**26 K€** en plus des 24 K€ inscrits en RAR)
- les dépenses relatives à l'achat de **logiciels et matériel de bureau et informatique (34 K€)**
- l'acquisition d'un **nouveau véhicule de service** pour le futur collaborateur Poste Eclairage Public (**20 K€**)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	BP + DM 2021	Prévision 2022	Evolution 2021/2022
020 Dépenses imprévues	80 k€	80 k€	stable
20 Immobilisations incorporelles	154 k€	134 k€	-13%
<i>Subvention Borne du SEY aux collectivités</i>	114 k€	114 k€	stable
<i>Autres immobilisations incorporelles (licences info)</i>	40 k€	20 k€	-50%
21 Immobilisations corporelles	2 698 k€	2 684 k€	-1%
<i>Article 8</i>	2 600 k€	2 600 k€	stable
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	98 k€	84 k€	-15%
27 Dotation initiale SPIC SEY EnR	1 200 k€	0 k€	
45 Opérations sous mandat (Subv. ADEME)	75 k€	75 k€	stable
D001 Report déficit d'investissement		1 022 k€	
TOTAL	4 208 k€	3 995 k€	-5,1%



SYNTHESE DES ORIENTATIONS 2022

1 - Exercice de la compétence Borne dès 2022

2 - Accélération des investissements du SPIC SEY EnR

3 – Utilisation de l'excédent au profit des membres pour :

- **Versement de l'excédent de R2 (200 K€/an sur 5 ans)**
- **Opérations de MDE et soutien à l'éclairage public**
- **Intensification des efforts en matière de méthanisation et soutien à la filière Gaz**

C'est sur la base de ces éléments contextuels et des évolutions relatives dans le présent document qu'il vous est proposé de débattre des orientations budgétaires 2022, qui se traduisent à la fois dans le prolongement des activités habituelles et dans la mise en œuvre de nouveaux projets s'inscrivant dans la transition énergétique de notre territoire.



GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS

AODE	Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité
AMEO	Avis de Mise en Exploitation d'Ouvrages
BP	Budget Primitif
CA	Compte Administratif
CEE	Certificats d'Economie d'Energie
CGCT	Code Général des Collectivités Locales
CRE	Commission de la Régulation de l'Énergie
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNCCR	Fédération Nationale des Collectivités concédantes et Régies
IRVE	Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques
RH	Ressources Humaines
ROB	Rapport d'Orientations Budgétaires
SEY	Syndicat d'Energie des Yvelines
SPIC	Service Public Industriel et Commercial
TCCFE	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

